



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2016- 580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

ARRETE

Article unique : L'adjointe administrative dont le nom suit, est, pour l'année 2021, proposée pour une inscription sur le tableau d'avancement au grade des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principaux de 2^{ème} classe :

Liste principale :

1. Bernadette GIRAUDET CIO VITRE

Fait à Rennes, le 23 juin 2021

Pour Le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel CANEROT